

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1876.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1877 (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. LE HARDY DE BEAULIEU.

MESSIEURS,

La section centrale, après avoir constaté que les rapports des sections ne contiennent aucune observation ni question sur le Budget, passe à la discussion générale, qui ne soulève aucune observation.

Passant à la discussion des articles et des amendements proposés par le Gouvernement, ils ont paru suffisamment justifiés par l'Exposé des motifs et les développements. Ils sont successivement adoptés sans modifications par la section centrale qui, à l'article 7, charge son rapporteur de bien vouloir s'informer, près de l'honorable Ministre des Finances, si cet article ne devrait pas subir de modifications par suite du vote de la loi qui suspend le monnayage de l'argent.

L'honorable Ministre a répondu que ce chiffre comprend, il est vrai, des dépenses variables, mais que ces variations sont indépendantes du monnayage de l'argent, qui sera d'ailleurs remplacé par la fabrication de pièces d'or.

La plupart des modifications proposées par le Gouvernement au Budget primitivement déposé ont pour objet de subvenir à des extensions de services, notamment à la douane à Anvers, pour faciliter le chargement et le déchargement des navires en dehors des jours et heures fixés par les règle-

---

(1) Budget, n° 103, IX, session de 1875-1876.

Amendements du Gouvernement, n° 4, I.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DOHER, EUG. DE KERCKHOVE, LE HARDY DE BEAULIEU, STRUYE, BERTEN et JACOBS.

ments des douanes, au service temporaire des sucreries indigènes et au service forestier. Ces augmentations ont paru suffisamment justifiées, pour ne pas exiger d'explications supplémentaires. Il est toutefois à désirer que les dépenses ne soient augmentées que dans le cas de nécessité absolue.

L'ensemble du Budget comprenant 131,650 francs d'augmentations sur les chiffres primitivement indiqués a été adopté par la section centrale à l'unanimité des membres présents, au chiffre de 15,374,970 francs présentant, sur le Budget voté pour 1876, une augmentation de 230,300 francs.

Le rapporteur a cru inutile et superflu de répéter et de paraphraser les chiffres et les motifs donnés par le Gouvernement.

La section propose donc à la Chambre d'adopter le Budget ainsi que les amendements proposés par le Gouvernement.

*Le Rapporteur,*

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

*Le Président,*

P. TACK.

---